Lettre aux Proissanais

Bulletin d'information de la Mairie de PROISSANS - trimestriel
N° 2 - juillet – août - septembre 2014

Le mot du Maire

L'été proissanais a été riche en évènements. Avec la plantation des Mais, l'organisation de deux marchés nocturnes et la fête votive, les moments de convivialité ont été nombreux. Le succès de ces manifestations démontre l'envie de toutes et de tous de se retrouver pour partager des moments d'échanges, de rencontres et de bonne humeur. Au nom de la municipalité, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont permis à ces manifestations d'exister. Mais l'été ne fut pas que festif, il fut aussi studieux.

Vous pourrez constater dans ce numéro 2 du Bulletin d'information communal, que de nombreux travaux ont déjà été réalisés. L'ensemble du conseil municipal, les enseignantes et le personnel communal se sont mobilisés pour que la rentrée scolaire se passe dans les meilleures conditions. Durant ces quelques mois, nous avons aussi mené, au niveau de la Communauté de communes, un travail de concertation pour qu'un débat sur la voirie s'engage. En effet, la quasi-totalité des routes de PROISSANS est gérée par la Communauté de communes qui fait le maximum pour entretenir un réseau représentant près de 600 kilomètres. Mais, élus de PROISSANS, nous sommes conscients que l'état du réseau communal laisse à désirer. Il a besoin d'entretien et de travaux urgents et nous nous efforçons de trouver une solution pour l'améliorer. Nous prônons donc pour être plus efficace, plus rapidement, la possibilité pour la commune de retrouver le droit d'intervenir sur certaines routes tant du point de vue de l'entretien que de celui de la modernisation. Le débat n'est pas terminé, il avance… et nous avons déjà obtenu plus de 30 000 € pour refaire les argiliers de la route qui mène à la Borne 120.

Le ramassage des ordures ménagères pose également problème. Si nous appelons au civisme de chacun pour mettre un terme au comportement inacceptable de quelques uns qui ne respectent rien et alourdissent la facture de tous, nous avons également pris contact avec le SICTOM pour faire un point précis sur la situation. Nous avons d'ores et déjà entrepris des études afin d'améliorer les points de collecte du Stade et des Brugues.

Nous préparons dès à présent nos orientations budgétaires 2015 en sollicitant des devis pour les projets et les futurs investissements ; c'est dans ce cadre là, et dans le respect de nos engagements de campagne que vous trouverez en complément de ce numéro un questionnaire portant sur la mise en place éventuelle d'un service de transport pour les personnes âgées et/ou isolées.

Soyez assurés de notre dévouement et de notre détermination au service de PROISSANS et de ses habitants.

Le Maire
Benoit SECRESTAT

MAIRIE DE PROISSANS – Le bourg – 24200 PROISSANS
Tél. 05 53 59 15 62 – Courriel : proissans.mairie@wanadoo.fr

Ouverture au public :
Lundi 8 h - 12 h / 14 h - 18 h
Mardi, mercredi et jeudi : 8 h - 12 h
Vendredi 8 h - 12 h / 14 h - 17 h

Permanences :
Maire : mardi de 9 h à 12 h et sur RDV les autres jours.
Adjoints : l**undi** de 9 h à 12 h et sur RDV les autres jours.

Le Conseil municipal et les commissions

Les élus préparent les différents dossiers au sein des **15 commissions** mises en place le 10 avril 2014. Après validation par le Maire, ces travaux sont ensuite présentés à l'ensemble des élus lors de la séance mensuelle du Conseil municipal. Il s'est réuni les 25 juillet, 29 août et 23 septembre 2014 et a validé le travail et les propositions, pris les délibérations qui s'imposaient concernant :

- **Commission « Ecole »**, la mise en place des TAP (temps d'activité périscolaire), le fonctionnement et l'organisation pour la rentrée scolaire 2014/2015,

- **Commission « Finances et Personnel communal »,** la réorganisation du travail des agents communaux affectés à l'Ecole.

- **Commissions « Voirie et réseaux » et « Travaux et Bâtiments communaux »,** présentation des projets ou avancement des travaux en cours lors de chaque Conseil. Ce fut le cas pour les travaux effectués par la Communauté de Communes sur la voirie ou pour les travaux de rénovation à l'Ecole et à la crèche durant les vacances scolaires.

- **Commission Agriculture et Irrigation**, l'amélioration du réseau d'irrigation.

- **Commission Vie Associative**, la mise en œuvre de toutes les festivités et cérémonies.

- **Divers** :

Stade : Le conseil municipal a validé le renouvellement d'une convention avec la commune de SARLAT pour l'utilisation du Stade par ses équipes de football. Cette convention prévoit notamment que l'entretien des vestiaires et de la pelouse soit réalisé par les services techniques de la ville de SARLAT.

Urbanisme : Après une présentation des nouvelles compétences à venir de la communauté de communes en matière d'urbanisme, à la séance du 23 septembre dernier, par le vice président Jean-Michel PERUSIN, Maire de SAINTE NATHALENE, le conseil municipal a décidé de prendre la compétence de délivrance des autorisations d'urbanisme à compter du 1er octobre 2014. Cette délibération est la première d'une longue série qui permettra à la communauté de communes de prendre progressivement des compétences en terme d'instruction et de planification en matière d'urbanisme afin de se mettre en conformité avec les dernières lois (Grenelle, ALUR).

ACTUALITES

Le conseil municipal a décidé **d'améliorer la prise en charge des enfants** durant les heures de garderie. Ainsi le matin deux personnes les accueillent désormais contre une l'année dernière.

Le soir, si la garderie est maintenant payante de 17 h à 18 h 30 (0,50 €/soir pour tous, - goûter inclus -, contre 1 € pour ceux qui fréquentaient l'étude précédemment) quatre personnes surveillent les élèves, dont deux sont en charge de l'aide aux devoirs pour les plus grands.

Avec la mise en place des Temps d'activités Périscolaires (TAP) tous les emplois du temps ont dû être repensés pour intégrer sur l'ensemble de l'année scolaire les 1080 heures nécessaires. Le recours à l'annualisation du temps de travail a permis une réorganisation acceptée par tous. Il faut souligner et saluer **l'excellent état d'esprit du personnel communal** qui a accepté ces modifications afin d'assurer un bon fonctionnement de l'école. Tous ces changements et nouveautés ont été présentés le 15 septembre dernier aux parents d'élèves.

De plus le conseil municipal a souhaité intégrer dans les postes de travail des 2 Agents territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) un crédit de 5 h/an financé par la commune afin de participer à des réunions pluridisciplinaires (médecine scolaire, services sociaux, Education nationale).

LE ZOOM SUR…

Irrigation

Dès le printemps, nous nous sommes donnés comme priorité d'améliorer le réseau d'irrigation communal très vétuste. Des travaux ont été réalisés à la station du Moulin de FLAGEAT (station du haut). Elle a été équipée d'un groupe complet, moteur /pompe, géré par un variateur d'intensité. Cet équipement permet d'avoir une pression plus régulière, de limiter les casses de canalisations et de réaliser des économies d'énergie. De plus, avant la fin de l'année une double relève de compteurs sera mise en place (octobre et avril) permettant de connaître le prix de revient de l'eau (hiver/été) dans une volonté d'optimiser au mieux nos charges.

Travaux réalisés

- ✓ **DEPLACEMENT DE LA CROIX DE LA MISSION**: Ce fut sans doute le chantier le plus visible. La croix de la mission devait être déplacée de l'autre côté de la route ; mais la bienveillance et la générosité de Madame BOURGEADE qui a accepté de mettre son terrain gracieusement à la disposition de la commune ont permis de l'installer à quelques mètres de son emplacement initial. Nous tenons à la remercier et à lui exprimer notre gratitude pour ce geste. Cette opération d'un coût de 6 000 € est en partie financée par une aide du Conseil général de la Dordogne.

Avertissement citoyen : si la visibilité est améliorée à l'intersection, il n'en demeure pas moins évident que le CODE DE LA ROUTE continue de s'appliquer : le STOP doit être marqué !!

- ✓ **ROUTES :** Les agents de la communauté de communes ont réalisé des travaux sur la route qui relie la voie communale numéro 2 aux « CHANETS » et sur celle qui relie les « CHANETS » au « CASTANET ». En complément, nos agents sont intervenus à plusieurs reprises sur la voirie pour régler des situations d'urgence alors même qu'il s'agit d'une compétence communautaire. Grâce à l'achat d'un camion notre volonté de multiplier ces interventions est maintenant rendue possible.
- ✓ **ECOLE :** L'aire de jeux a été enherbée, des rideaux occultants ont été posés pour la sieste des petits tandis que divers aménagements étaient apportés (sonnette au portail, pose de lambris, éclairage…)
- ✓ **CRECHE :** Les peintures ont été refaites et un nouveau revêtement de sol a été posé durant la fermeture estivale.

VIE DE LA COMMUNE

ECOLE ET VIE SCOLAIRE : La rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'organisation mise en place pour l'année 2014/2015 va permettre aux enfants d'être pris en charge par le personnel communal dans de bonnes conditions tant en ce qui concerne la garderie que les Temps d'Activités Périscolaires.

TAP (Temps d'activités périscolaires) : Lundi et vendredi de 15 h à 16 h 30.

Ces temps d'activités périscolaires mis en place dans le cadre d'un **Projet Educatif Territorial** vont permettre aux enfants de s'initier à différentes pratiques culturelles, artistiques et sportives encadrées par 4 agents communaux. Des intervenants extérieurs se relaieront auprès des enfants : conteurs, artistes plasticiens, spécialistes de l'Eveil gymnique, des associations (SOC GYM, Les p'tites bulles, Lire et faire Lire…), pour les plus grands le Conservatoire à Rayonnement départemental (découverte des cordes à archet - violon/violoncelle), des responsables de la protection de l'environnement et du Patrimoine. Nous avons proposé que cette première année de mise en œuvre soit axée sur : des loisirs créatifs (Mosaïques, peinture/fresque, poterie), la découverte de l'environnement immédiat et du patrimoine, un éveil gymnique et corporel, un éveil musical

CES ACTIVITES SONT GRATUITES POUR TOUS LES ENFANTS DU RPI PROISSANS / ST CREPIN ET CARLUCET.

CHALLENGE SPORTIF : Félicitations à notre équipe de sportifs qui a participé au 1er challenge intercommunal de TAMNIES au cours de l'été et a terminé sur le podium, à la 3ème place.

FORMATION : Le 23 juillet quatre agents ont participé à la formation « gestes aux premiers secours » financée par la commune, mise en place par le SDIS et ont obtenu leur diplôme. Félicitations !!!

PLANTATIONS DES MAIS, MARCHES ET FETE : La tradition a été respectée dans notre commune puisque tous les élus ont reçu voisins et amis pour planter leur mai. Le M**ai communal**, manifestation collective, a eu lieu le 14 juillet en présence des deux anciens Maires Jean DUBOIS et Daniel FIGEAC ainsi que du Député Germinal PEIRO, dans la bonne humeur et la convivialité. Avec l'aide des commerçants, de l'association **marchés nocturnes** ont connu un derrière les moutons de Thierry manifestation, se sont retrouvées soirée animée par l'orchestre

des chasseurs et de l'Amicale Laïque **deux** grand succès. Après une randonnée DELPECH, près de 400 personnes / à table et sur la piste de danse pour une « Périgord Musette ».

Enfin à la rentrée, la traditionnelle **fête votive** organisée par l'Amicale Laïque avec l'appui logistique et financier de la municipalité a connu un franc succès, et une affluence record. Ces deux jours de festivités ont rassemblé toutes les générations de Proissanais. Ils ont donné lieu parfois à des « retrouvailles » autour des jeux traditionnels, du manège (gratuit pour les petits), du vide-greniers, des repas et des soirées dansantes. **Ces rassemblements au-delà du côté festif permettent également d'investir les bénéfices recueillis au profit de l'Ecole.**

CEREMONIES : Deux cérémonies ont eu lieu au monument aux morts du bourg le 14 juillet et le 7 septembre - dimanche de fête communale, honorant tous les morts pour la France de la commune de PROISSANS. Le 20 juillet une commémoration s'est déroulée à la stèle de MANEYRALS rénovée pour la circonstance. La commune a souhaité ainsi honorer la mémoire de ces jeunes résistants tombés en juin et juillet 1944 sous les balles des nazis. Cette cérémonie à laquelle de nombreux porte-drapeaux et habitants de PROISSANS ont participé, était fortement chargée d'émotion.

BIEN VIVRE ENSEMBLE Quelques constats d'incivilités nous amènent à rappeler certaines règles à observer afin de protéger notre patrimoine naturel et de faciliter le bien vivre ensemble.

Dépôts sauvages objets encombrants/ordures ménagères :

Il est **interdit de déposer des objets, déchets ou ordures ménagères en dehors des espaces réservés à cet effet**. Une surveillance renforcée sera mise en place sur plusieurs sites servant malheureusement de dépotoirs. Les encombrants sont à déposer à la **déchetterie** de SARLAT – Lieudit Les Rivaux – du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h. Toute personne contrevenant à cette obligation sera verbalisée.

Prévention des incendies de forêts : Un **arrêté préfectoral** qui s'applique dans les zones sensibles, c'est-à-dire sur tous les terrains situés dans les bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes mais aussi sur les terrains non forestiers situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations forestières, etc.., **donne autorisation de faire du feu** du **16 mai au 14 juin** et du **16 octobre au 14 février**. Interdiction formelle sur les autres périodes.

Nuisances sonores : Sur arrêté préfectoral, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique sont autorisés aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables** : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- L**e samedi** : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. **Le dimanche et jours fériés** : de 10 h à 12 h.

AGENDA

Mardi 21 Octobre : Réunion de la commission culture – Invitation de tous les Proissanais intéressés par la constitution d'un groupe de travail sur la Mémoire et le Patrimoine –18h30 - salle des Fêtes.

Mardi 11 Novembre : Cérémonie de Commémoration de l'Armistice de la guerre 1914-1918 – 11 h.

Samedi 06 Décembre : « Surprises » de NOEL pour petits et grands – après-midi et veillée à réserver !

SERVICE NATIONAL/INFOS

Tous les jeunes, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile le mois de leur 16ème anniversaire ou dans les 3 mois suivants, permettant ainsi leur inscription d'office par l'INSEE sur les listes électorales